



La période transitoire accordée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire aux Professionnels du Gaz s'est terminée le 30 juin 2020 pour les anomalies suivantes : Anomalie 4a "Assemblages réalisés par raccords mécaniques manifestement non autorisés" Niveau A2 Anomalie 5 "L'espace annulaire de la canalisation gaz à pénétration dans le bâtiment à travers un mur enterré ou aérien est visible. Si oui, il est obturé." Niveau A2 Anomalie 29f "Le conduit de raccordement de l'appareil dont l'évacuation de produits de combustion est en pression ne possède pas de conduit enveloppe." Niveau A2 Les nouveautés du référentiel AFG applicables au 1er janvier 2020 sont incluses dans cette fiche d'autocontrôle. La précédente version de la fiche visa qualité peut également être présentée au cours des audits et des contrôles de suivi de l'appellation PG Téléchargeable et modifiable en ligne via :

<https://www.capeb-grandparis.fr/wp-content/uploads/2020/08/vf0913nouveautesreferentieldecontrole-converti.pdf>